

## RIFADINE 300 mg, gélule|

Rupture de stock 28 oct. 2021

### DCI

Rifampicine

### Indications

Elles procèdent de l'activité antibactérienne et des caractéristiques pharmacocinétiques de la rifampicine. Elles tiennent compte à la fois des études cliniques auxquelles a donné lieu ce médicament et de sa place dans l'éventail des produits antibactériens actuellement disponibles.

Elles sont limitées à :

#### 1) Tuberculose sous toutes ses formes :

- Traitement en polythérapie : tuberculose pulmonaire de première atteinte ou de rechute ; tuberculoses extrapulmonaires : méningite tuberculeuse, tuberculose urogénitale, ostéoarticulaire, ganglionnaire, des séreuses, digestives, hépato-splénique, cutanée, etc
- Chimio prophylaxie en bi ou monothérapie : virages isolés des réactions cutanées tuberculiques ; sujets à réactions tuberculiques négatives, en contact avec des tuberculeux bacillaires ; patients immunodéprimés en présence d'un contact avec des tuberculeux bacillaires ou susceptibles d'un réveil tuberculeux

#### 2) Autres infections à mycobactéries sensibles :

- Lèpre : Dans le cadre de la polythérapie.
- Brucellose
- Infections graves : Traitées en milieu hospitalier, à germes Gram + (staphylocoques, entérocoques) ou à germes Gram - sensibles
- Prophylaxie des méningites à méningocoques : le but est d'éradiquer le germe (*Neisseria meningitidis*) du nasopharynx. La rifampicine n'est pas un traitement de la méningite à méningocoques

Elle est préconisée en prophylaxie chez deux types de personnes : le malade après son traitement curatif et avant sa réintégration en collectivité ; les sujets ayant été exposés aux sécrétions oropharyngées du malade dans les 10 jours précédant son hospitalisation.

### Laboratoire exploitant

Sanofi-Aventis France

### Observations particulières

- Distribution :
  - ✓ Circuit ville : dépannage ;
  - Circuit hôpital : Restriction des ventes ; Les commandes hospitalières sont honorées au cas par cas afin

✓ d'ajuster au mieux les quantités distribuées au strict nécessaire.

● Mise à disposition le 10 novembre 2021 de lot(s) faisant l'objet d'une dérogation à la sérialisation.



Courrier Sanofi-Aventis France en date du 28/10/2021 destiné aux pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers de ce territoire national, en application de l'article 170 du Code de Santé Publique (CSP) et de l'article 2010-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 512-30 et L. 5124-17-3 du Code de Santé Publique, cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, qui s'applique en cas d'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié au marché national.*